Programme de fidélisation des conseillers

du réseau des agents généraux

Vie : Obtenez un boni supplémentaire pouvant aller jusqu'à 35 % de la commission nette de première année (CNPA).

FPG : Obtenez un boni supplémentaire en fonction de vos nouveaux dépôts nets.

NOUVEAU en 2026 : Obtenez un boni de fidélisation unique de 5 000 $.

Le programme qui vous offre la possibilité de gagner des bonis pour la vente de produits d'assurance vie et de fonds distincts. La période d'admissibilité est du 1er janvier au 31 décembre de chaque année civile.

Fonctionnement du programme

Vous pouvez obtenir un boni en fonction de votre production dans **deux** catégories : les produits d'assurance vie ou les fonds de placement garanti.

Produits d'assurance vie

Critères d'admissibilité	
Polices établies	Au moins cinq
CNPA*	Au moins 7 500 $

* Commission nette de première année, déduction faite de débit rétroactif.

Il y a quatre niveaux de facteurs de boni. Le nombre d'années consécutives pendant lesquelles vous êtes admissible au programme détermine votre facteur de boni. Nous multiplions votre CNPA par votre facteur de boni pour déterminer votre boni.

CNPA	**Année 1**	**Année 2**	**Année 3**	**Année 4 et +**
Niveau 1 : 7 500 $ à 12 500 $	20 %	25 %	30 %	35 %
Niveau 2 : 12 501 $ – 25 000 $	25 %	30 %	35 %	35 %
Niveau 3 : 25 001 $ – 50 000 $	30 %	35 %	35 %	35 %
Niveau 4 : 50 001 $ et plus*	35 %	35 %	35 %	35 %

* Jusqu'à un maximum de 100 000 $ par année.

Admissibilité particulière pour 2026

Les conseillers qui sont admissibles pour la première fois en 2026 commenceront au niveau de facteurs boni de la deuxième année (de 25 à 35 %).



Exemple du boni lié aux produits d'assurance vie :

En 2026, Jason a établi dix nouvelles polices et obtenu 22 000 $ en CNPA. Il est donc admissible au programme de fidélisation des conseillers. Son boni de fidélisation est calculé comme suit :

- Comme il y a été admissible pendant la période de transition de 2025, son taux de boni sera calculé au niveau 2 de la troisième année, c'est-à-dire à 35 % de sa CNPA.
- **Jason reçoit un boni de 7 700 $.**

Fonds de placement garanti (FPG) BMO

Pour être admissible au boni de fidélisation lié aux FPG**, vous devez atteindre un minimum de 500 000 $ en nouveaux dépôts nets de FPG BMO (dépôts moins les rachats).

Le niveau de nouveaux dépôts nets de FPG BMO que vous atteignez au cours de l'année civile détermine votre multiplicateur de croissance.

Nouveaux dépôts nets dans des FPG BMO	Multiplicateur de croissance
De 500 000 $ à 1 999 999 $	1,00
De 2 000 000 $ à 4 999 999 $	1,25
5 000 000 $ ou plus	1,50

Votre boni de fidélisation lié aux FPG**
= 0,35 % × les nouveaux dépôts nets dans des FPG BMO × le multiplicateur de croissance

Les dépôts dans le Fonds du marché monétaire sont inclus dans le calcul de vos nouveaux dépôts nets.

** *Jusqu'à un maximum de 50 000 $ par année.*



Exemple du boni de fidélisation lié aux FPG :

En 2026, Tanya a obtenu plus de 7 500 000 $ en nouveaux dépôts nets. Elle est donc admissible au boni de fidélisation lié aux FPG, à un multiplicateur de croissance de 1,50. Son boni de fidélisation lié aux FPG est calculé en utilisant la formule, comme suit :

- Boni de fidélisation lié aux FPG de 2026 = 0,35 % × 7 500 000 $ × 1,50
- **Tanya reçoit un boni de fidélisation lié aux FPG de 39 375 $.**

Nouveauté en 2026 : Boni de fidélisation unique lié aux produits d'assurance vie et aux FPG BMO

Pour l'année civile 2026 seulement, vous obtiendrez un boni de fidélisation unique supplémentaire si vous êtes admissible aux catégories de produits d'assurance vie et de Fonds de placement garanti BMO (FPG BMO) dans le cadre du Programme de fidélisation des conseillers au cours de la même année.

Fonctionnement

- Si vous êtes admissible aux deux catégories en 2026, vous obtiendrez un boni de fidélisation unique supplémentaire de 5 000 $.
- Ce boni de fidélisation unique est payé en plus des bonis de fidélisation que vous obtenez pour tous les produits d'assurance vie et les FPG BMO.
- Votre boni lié aux produits d'assurance vie et votre boni lié aux FPG BMO continuent d'être calculés de façon indépendante, en fonction des critères d'admissibilité existants.



1) Boni lié aux produits d'assurance vie

En 2026, Ahmed régularise huit nouvelles polices d'assurance vie et génère des commissions nettes de première année (CNPA) de 30 000 $, ce qui le rend admissible au boni lié aux produits d'assurance vie dans le cadre du Programme de fidélisation des conseillers. En fonction de son niveau d'admissibilité et de sa durée d'emploi, son facteur de boni est de 35 %.

- Le boni lié aux produits d'assurance vie d'Ahmed est calculé comme suit : 35 % × 30 000 $.
- **Ahmed reçoit un boni lié aux produits d'assurance vie de 10 500 $.**

2) Boni lié aux FPG

En 2026, Ahmed a obtenu plus de 5 000 000 $ en nouveaux dépôts nets. Il est donc admissible au boni de fidélisation lié aux FPG, à un multiplicateur de croissance de 1,50. Son boni de fidélisation lié aux FPG est calculé en utilisant la formule, comme suit :

- Boni de fidélisation lié aux FPG de 2026 = 0,35 % × 5 000 000 $ × 1,50
- **Ahmed reçoit un boni de fidélisation lié aux FPG de 26 250 $.**

3) Boni de fidélisation unique pour 2026 :

Comme Ahmed est admissible aux catégories de produits d'assurance vie et de FPG BMO dans le cadre du Programme de fidélisation des conseillers de 2026, il touche également le boni de fidélisation unique.

- **Le boni de fidélisation unique de 2026 d'Ahmed est de 5 000 $.**

Total des bonis d'Ahmed pour 2026 dans le cadre du Programme de fidélisation des conseillers :	
1) Boni lié aux produits d'assurance vie	10 500 $
2) Boni lié aux FPG	30 000 $
Plus le boni de fidélisation unique pour 2026	5 000 $
Total des bonis d'Ahmed pour 2026 dans le cadre du Programme de fidélisation des conseillers	**45 500 $**

Rappel important

Le boni de fidélisation unique lié aux produits d'assurance vie et aux fonds de placement garanti est **offert seulement pour l'année civile 2026** et si vous êtes admissible aux **deux catégories** au cours de la même année.

Le programme est offert aux conseillers du réseau des agents généraux.

Si vous y êtes admissible, votre boni sera calculé après la fin de l'année civile et sera versé dans les 60 jours. Les montants des bonis liés aux produits d'assurance vie et aux FPG sont calculés de façon indépendante.

Pour connaître toutes les modalités, consultez la section *Programme de fidélisation des conseillers de votre Barème de commissions* (425F).

Communiquez avec nous

Pour en savoir plus sur le fonctionnement du programme ou pour discuter des produits de BMO Assurance, appelez votre agent général, communiquez avec le bureau régional des ventes de BMO Assurance le plus près de chez vous ou composez le 1 877 742-5244.

BMO Société d'assurance-vie

Région de l'Ontario	1 800 608-7303
Région du Québec – Atlantique	1 866 217-0514
Région l'Ouest	1 877 877-1272

bmo.com/assurance/conseiller/

BMO Assurance

Les renseignements que renferme le présent document sont offerts à des fins d'illustration et peuvent changer sans préavis.

Exclusions:

- Toute activité impliquant un membre de la famille immédiate du conseiller (tel que défini dans la section Polices souscrites par les conseillers et les membres de leur famille du Barème de commissions – 425F)
- Mise en commun des demandes entre les conseillers
- Rentes, remplacements internes et programme d'échange de l'assurance temporaire

Assureur : BMO Société d'assurance-vie.

1021F (2026/03/01)

04/26-0773